

ÉLECTIONS AU CONSEIL SYNDICAL

Des élections pour les postes de délégué·e·s syndicaux se tiendront en mars 2026. La période de mise en candidature débutera le vendredi 15 mars 2026. Ces élections visent à pourvoir les postes de délégué·e·s syndicaux dans chacune des installations du CIUSSS EMTL.

Mise en candidature	15 mars au 27 mars 2026
Campagne électorale	28 mars au 10 avril 2026
Période de votation	11 avril au 15 avril 2026

Chaque installation (*HMR, HSCO, IUSMM, LTEAS, PDI et SLSM*) peut présenter six (6) candidat·e·s pour siéger au Conseil syndical.

Exception : le CHSLD polonais est représenté par un·e (1) seul·e candidat·e.

Quel est le rôle des délégué·e·s ?

Les délégué·e·s ont pour mandat entre autres (voir art. 9.9.1 des statuts et règlements) sur le site Web du STT CEMTL-CSN :

- D'informer et de mobiliser leurs collègues;
- De participer aux décisions syndicales;
- De contribuer à la mise en œuvre des projets syndicaux.

Selon vos intérêts, vous pourriez également recevoir des formations en lien avec :

- Les griefs;
- La santé et sécurité au travail;
- La mobilisation et la vie syndicale.

Ces formations permettent de soutenir au besoin les membres de l'équipe syndicale.

Nous représentons plus de 9 000 personnes dans les catégories 2 et 3. Le Conseil syndical constitue une instance essentielle au bon fonctionnement de votre syndicat. Nos équipes ont besoin de vous!

Pour l'accès à la trousse d'élections (à partir du 12 mars), veuillez suivre le lien ci-dessous. Vous pouvez également vous présenter au bureau syndical pour en recevoir une copie.

À vous de faire la différence !

<https://sttcemtlcsn.monsyndicat.org/elections-syndicales/>

